

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2018

AMÉLIORER SANTÉ VISUELLE PERSONNES ÂGÉES AUTONOMIE - (N° 1450)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 12

présenté par

Mme Firmin Le Bodo

à l'amendement n° 8 de Mme Robert

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 6, substituer au mot :

« ministériel »

les mots :

« du ministre chargé de la santé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision juridique de l'autorité ministérielle en charge de l'édition de l'arrêté mettant en place l'expérimentation.